

**DELIBERATION N° 19/080 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET LA SOCIETE GFI PROGICIELS****SEANCE DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 mars 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à Mme Laura FURIOLI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Catherine RIERA à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L 4421-1 et 4421-2,

VU le Code civil, et notamment son article 2044 et suivants relatifs aux transactions,

VU le courrier en date du 10 décembre 2018, par lequel la société GFI Progiciels met en demeure la Collectivité de Corse venant aux droits du Département de la Haute-Corse auquel elle est substituée, sous peine de poursuites, de procéder au paiement des prestations figurant sur la facture datée du 27 juillet 2018,

CONSIDERANT que la Collectivité de Corse est venue aux droits du Département de Haute-Corse, du Département de la Corse-du-Sud, et de la Collectivité Territoriale de Corse, en application de l'article L. 4421.2 du CGCT qui dispose « la Collectivité de Corse est substituée à la Collectivité Territoriale de Corse et aux départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse dans tous leurs biens, droits et obligations, ainsi que dans toutes les délibérations et actes pris par ces derniers »,

CONSIDERANT au vu des éléments de fait et de droit objets du rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse, qu'il a été constaté par les services de la Collectivité de Corse qu'en l'absence de marché public relatif à l'assistance, la maintenance applicative et matérielle des composants du système informatique ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou modules(s) complémentaire(s) de gestion financière, l'ex Département de la Haute-Corse avait recouru, afin d'assurer la continuité du service public, notamment afin de transposer la nomenclature comptable M52 et M57, à des prestations avec la société GFI Progiciels,

CONSIDERANT que la société GFI Progiciels a assuré une prestation d'une valeur totale de 68 506 € Hors Taxes, soit 82 207,20 € Toutes Taxes Comprises, dont le paiement n'a pu être effectué,

CONSIDERANT que cette somme ne peut être réglée par paiement direct, en l'absence de marché public,

CONSIDERANT que la Collectivité de Corse est exposée à des poursuites en cas de non-paiement des prestations figurant sur la facture datée du 27 juillet 2018, dont le détail est joint en annexe,

CONSIDERANT que les parties ont dès lors convenu de recourir à la voie transactionnelle prévue par les articles 2044 et suivants du Code Civil afin de solder la somme à payer, et de donner un fondement juridique au paiement envisagé,

CONSIDERANT que la Collectivité de Corse, pour sa part, certifie le service fait et l'utilité à la continuité du service public des prestations dont il est réclamé paiement,

CONSIDERANT que la société GFI Progiciels dispose d'un droit d'exclusivité dans le cadre de l'article 30-3 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE ET APPROUVE le contrat de transaction à conclure avec la société GFI Progiciels tel que figurant en annexe, soldant les devoirs et obligations nés suite à la réalisation de prestations s'élevant à la somme de 82 207,20 € TTC.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer, au nom et pour le compte de la Collectivité de Corse, le contrat de transaction et tout acte y afférent, figurant en annexe, qui aura pour objet de régulariser la situation et de mettre un terme à toute contestation née ou à naître sur la somme due.

ARTICLE 3 :

PREND ACTE que la dépense afférente sera imputée sur les crédits inscrits au programme N6142B « INFORMATIQUE », ligne n° 21533, chapitre 900, compte 2051, fonction 020 du budget de la Collectivité de Corse.

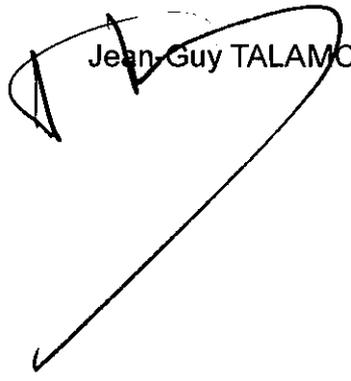
ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 mars 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2019/O1/054**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET LA SOCIETE
GFI PROGICIELS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La création de la Collectivité de Corse a nécessité une harmonisation au 1^{er} janvier 2018 des nomenclatures comptables utilisées par les systèmes de gestion financière issus des trois anciennes collectivités.

L'ancien Département de la Haute-Corse s'est ainsi rapproché dès le mois de mai 2017, de son éditeur de logiciel de Gestion Financière, la Société GFI Progiciels, pour connaître les modalités et les contraintes liées à la transposition de la nomenclature M52, jusqu'alors utilisée par les Départements, en nomenclature comptable M57.

Dans le même temps l'ancien Département de la Haute-Corse mettait en œuvre une procédure de renouvellement du marché de maintenance de son logiciel de Gestion Financière.

Cependant, il ressortait des échanges intervenus avec l'éditeur que les délais notification du nouveau marché de maintenance transposition ne permettaient pas de passer la commande de mise en conformité de la nomenclature M57.

Ainsi, afin de satisfaire à cette exigence dans un contexte contraint, un bon de commande hors marché a été adressé le 23 novembre 2017 à la Société GFI Progiciels. Cette commande a été effectuée un mois avant la notification du nouveau marché de maintenance attribué à la Société GFI Progiciels le 22 décembre 2017.

La prestation commandée ayant été intégralement réalisée, la société GFI Progiciels a présenté une facture conforme au bon de commande pour un montant de 82 207,20 € TTC.

Cependant, le règlement de cette facture se heurte aujourd'hui à l'absence de marché en cours lors de l'établissement du bon de commande.

En l'absence de paiement, par courrier en date du 10 décembre 2018, la société GFI Progiciels a mis en demeure la Collectivité de Corse, venant aux droits du département de la Haute-Corse auquel elle est substituée

La Collectivité de Corse est en effet exposée à des poursuites en cas de non-paiement des prestations figurant sur la facture datée du 27 juillet 2018, dont le détail est joint en annexe.

Les parties ont dès lors convenu de recourir à la voie transactionnelle prévue par les articles 2044 et suivants du Code Civil afin de solder la somme à payer, et de donner un fondement juridique au paiement envisagé.

Il est à préciser que la société GFI Progiciels dispose d'un droit d'exclusivité dans le cadre de l'article 30-3 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,

La Collectivité de Corse, pour sa part, certifie le service fait et l'utilité à la continuité du service public des prestations dont il est réclamé paiement.

En conséquence, il vous est proposé :

- de m'autoriser à signer le contrat de transaction joint en annexe ainsi que tout acte y afférent.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Protocole transactionnel
Articles 2044 et suivants du
code civil

ENTRE :

D'une part, la Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil Exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI, habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération n° 19/080 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 et faisant élection de domicile au siège de l'Hôtel de la Collectivité, 22 cours Grandval 20000 AJACCIO,

Désigné ci-après, par **La Collectivité de Corse**,

ET :

D'autre part, la société GFI Progiciels, siégeant 145 Boulevard Victor Hugo 93400 SAINT-OUEN, représentée par M. Vincent HEIDERICH, agissant en qualité de Directeur de la division « finances », dûment habilité et domicilié « La Porte du Parc », 145 Boulevard Victor HUGO 93400 Saint-Ouen,

Désigné ci-après, par **Le Créancier**,

Il est préalablement exposé :

La création de la Collectivité de Corse a nécessité une harmonisation au 1^{er} janvier 2018 des nomenclatures comptables utilisées par les systèmes de gestion financière issus des trois anciennes collectivités.

L'ancien Département de la Haute-Corse s'est ainsi rapproché dès le mois de mai 2017, de son éditeur de logiciel de Gestion Financière, la Société GFI Progiciels, pour connaître les modalités et les contraintes liées à la transposition de la nomenclature M52, jusqu'alors utilisée par les Départements, en nomenclature comptable M57.

Dans le même temps l'ancien Département de la Haute-Corse mettait en œuvre une procédure de renouvellement du marché de maintenance de son logiciel de Gestion Financière.

Cependant, il ressortait des échanges intervenus avec l'éditeur que les délais notification du nouveau marché de maintenance transposition ne permettaient pas de passer la commande de mise en conformité de la nomenclature M57.

Ainsi, afin de satisfaire à cette exigence dans un contexte contraint, un bon de commande hors marché a été adressé le 23 novembre 2017 à la Société GFI Progiciels. Cette commande a été effectuée un mois avant la notification du nouveau marché de maintenance attribué à la Société GFI Progiciels le 22 décembre 2017.

La prestation commandée ayant été intégralement réalisée la société GFI Progiciels a présenté une facture conforme au bon de commande pour un montant de 82 207,20 € TTC.

Cependant, le règlement de cette facture se heurte aujourd'hui à l'absence de marché en cours lors de l'établissement du bon de commande.

En l'absence de paiement, par courrier en date du 10 décembre 2018, la société GFI Progiciels a mis en demeure la Collectivité de Corse, venant aux droits du département de la Haute-Corse auquel elle est substituée

La Collectivité de Corse est en effet exposée à des poursuites en cas de non-paiement des prestations figurant sur la facture datée du 27 juillet 2018, dont le détail est joint en annexe.

Les parties ont dès lors convenu de recourir à la voie transactionnelle prévue par les articles 2044 et suivants du Code Civil afin de solder la somme à payer, et de donner un fondement juridique au paiement envisagé.

Il est à préciser que la société GFI Progiciels dispose d'un droit d'exclusivité dans le cadre de l'article 30-3 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,

La Collectivité de Corse, pour sa part, certifie le service fait et l'utilité à la continuité du service public, donc la nécessité, des prestations dont il est réclamé paiement.

AINSI, LES PARTIES SONT CONVENUES D'ARRETER CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet du contrat

Le présent protocole de transaction a pour objet de clôturer définitivement les litiges survenus entre les parties, et de prévenir tout litige à naître, au titre de la responsabilité quasi contractuelle et contractuelle de la Collectivité et de la société GFI Progiciels pour les prestations réalisées avant la notification du marché pendant la période allant du mois de septembre 2016 au mois de décembre 2017.

Article 2 - Concessions réciproques

La Collectivité de Corse, redevable, accepte de verser à la société GFI Progiciels le montant réclamé au titre de la facture n° 4101856501449 du 27 juillet 2018. La société GFI Progiciels accepte ce règlement et se déclare intégralement libérée de ses droits indemnitaires et contractuels à l'égard de la Collectivité de Corse pour ce qui concerne les prestations fournies objet de ce protocole.

Article 3 - Documents contractuels

La Collectivité de Corse annexera au présent protocole la facture relative au montant total des prestations réalisées tel que transmis par le créancier (annexe n° 5).

Article 4 - Attestation de service fait

La Collectivité de Corse atteste que toutes les prestations facturées par l'entreprise ont été réalisées en conformité avec la commande afférente.

Article 5 - Montant des prestations

Le montant total des prestations à payer s'élève à :

- montant hors taxes : 68 506,00 €
- montant TVA : 13 701,20 €
- montant TTC : 82 207,20 €

Soit quatre-vingt-deux mille deux cent sept euros et vingt centimes

Et sera imputé sur le Programme N6142B INFORMATIQUE

Un descriptif détaillé de la commande est joint au présent contrat (annexe n° 5).

Article 6 - Montant du protocole de transaction

Après examen et rapprochement, les parties conviennent, suivant la décomposition et les concessions réciproques consenties telles qu'exposées à l'article 2, que la collectivité versera au créancier la somme globale de soixante-huit mille cinq cent six euros HT soit quatre-vingt-deux mille deux cent sept euros et vingt centimes toutes taxes comprises.

Le mandatement sera effectué dans un délai de 30 jours à compter de la notification du présent protocole.

Article 7 - Renonciation à recours

En contrepartie de l'exécution des présentes, les parties se déclarent intégralement satisfaites et acquittées de tous leurs droits, objet de cette transaction, et renoncent en conséquence expressément à toute action notamment indemnitaire.

Article 8 - Effet du présent protocole transactionnel

Les parties conviennent que le présent protocole vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil et revêt en conséquence l'autorité de la chose jugée en dernier ressort, ne pouvant être critiquée, même par suite d'une erreur de droit.

Article 9 - Exécution

Le présent protocole prendra effet dès sa signature par les deux parties.

Le présent protocole est établi en deux exemplaires originaux.

Article 10 - Litiges - Interprétation

Tous différends découlant de l'application et/ou de l'interprétation du présent protocole transactionnel ou en relation avec celui-ci seront soumis au tribunal administratif de Bastia.

Le droit applicable sera le droit français.

Fait à, en 2 exemplaires

Le ...

**Le Président du Conseil
Exécutif de Corse**

**Le représentant de la Société GFI
Progiciels dûment habilité**

(Les signatures seront précédées de la mention : « Bon pour accord. Bon pour protocole irrévocable et définitif sans réserve ni contrainte ».)

Annexes au protocole transactionnel :

- 1- courrier de réclamation de la Société GFI en date du 10 décembre 2018
- 2- délibération autorisant le Président CE à signer le protocole.
- 3- acte d'engagement BPU de l'ancien marché du 25 juillet 2012 n° 11044N
- 4- acte d'engagement BPU du nouveau marché date et numéro n° 17063L du 21 décembre 2017
- 5- état descriptif et détaillé des commandes et prestations réalisées + facture afférente revêtue de la certification de service fait
- 6- attestation que les prestations par leur nature sont utiles à la Collectivité
- 7- attestation d'exclusivité de la société GFI



GFI Progiciels
COMPTABILITE
2 RUE MOZART - TSA 40001
92613 CLICHY CEDEX

Email : michel.weber-giovangeli@corsedusud.fr
Client : N° 57920 - 172573

COLLECTIVITE DE CORSE
Comptabilité Fournisseurs
ROND POINT DU GENERAL LECLERC
20405 BASTIA CEDEX 09
France

Date : 10/12/2018

Relance 3

Madame, Monsieur,

Nous regrettons l'aspect nécessairement procédurier de ce courrier, mais il s'avère que nos factures détaillées ci-après demeurent impayées malgré nos précédents rappels et qu'aucun motif ne justifie un tel retard de paiement.

Veillez donc nous faire parvenir votre règlement dès la réception de la présente.

Montant global dû: 87 311,20

Récapitulatif factures échues en EUR TTC						
Niveau relance	Type	N° Facture	N° commande	Date facture	Date échéance	Montant dû
3	Facture	4101856501449	17/*F17/6100	27/07/2018	10/09/2018	82 207,20
2	Facture	4101856501553	18INFLA085	31/08/2018	15/10/2018	5 064,00
Frais de dossier						40,00
87 311,20						

Balance âgée (en jours) en EUR TTC			
+1-30	+31-60	+61-90	+90
0,00	5 064,00	0,00	82 207,20

Pour tout litige ou information complémentaire, nous vous demandons de bien vouloir vous mettre en rapport avec notre Service Recouvrement.

Dans l'attente de votre règlement, veuillez agréer nos sincères salutations.

Contact / Agent Recouvrement
M. Fabien PASQUIER - Email: fabien.pasquier@gfi.fr Tél.: 01 41 06 84 61 - Fax: 01 47 37 20 20

Marché Public de Prestations de Services et de fournitures

Acte d'Engagement

Lot n°14

11044N

	F O L I O		DE	
--	-----------	--	----	--

Pouvoir adjudicateur

Département de la Haute Corse

Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Corse

Cadre de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, définie aux articles 33, 52, 53 I à III, 57 à 59, 10 et 77 du Code des Marchés Publics.

Objet de la consultation

Assistance, maintenance applicative et matérielle des composants du système informatique ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s).

Réservé pour la mention Nantissement

Identification du lot concerné (Numéro et Objet)

<u>Numéro :</u> <u>Lot 14</u>	<u>Objet :</u> Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel ASTRE GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE - éditeur GFI PROGICIELS
----------------------------------	--

Lots de consultation

Lot 1: Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le **logiciel COMPUTER DATA CENTER Technical - éditeur APSYNET**

Lot 2: Assistance, maintenance applicative et matérielle ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour la **Solution Intégral Fax - éditeur IMECOM**

Lot 3 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le **logiciel TMPI (stock, concerto, GMAO - éditeur TMPI**

Lot 4 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licences et/ou module(s) complémentaire(s) pour le **logiciel PARK - éditeur INFORMAKIT**

Lot 5 : Assistance, maintenance applicative et matérielle ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour **matériels réseaux locaux et étendus et logiciels d'administration CISCO WORKS - Constructeur CISCO**

Lot 6 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le **logiciel PHONEIS - éditeur EPSILON**

Lot 7 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour les logiciels, **GEDELIB, NETDELIB, CDELIB Module de fabrication des recueils - Kiosk Elus, Kiosk Box- éditeur QUALIGRAF**

Lot 8 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le **logiciel Sage Financements options Dette, Expertise, couverture et intégration bancaire, - éditeur SAGE LOAN**

Lot 9 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le **logiciel PROGOS - éditeur MGDIS**

Lot 10 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le **logiciel GESTIONNAIRE ETS SOCIAUX - éditeur INFO.DB + SGBD SQL Server (éditeur MICROSOFT)**

Lot 11 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour les logiciels **INTERMAT** et **INTERVAX consultations médicales** - éditeur **SILOXANE**

Lot 12 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **HYGIE CERTIFICATS DE SANTE**- éditeur **GFI PROGICIELS**

Lot 13 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **HERACLES** - éditeur **GFI PROGICIELS**

Lot 14 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **ASTRE GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE** - éditeur **GFI PROGICIELS**

Lot 15 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour les logiciels **ALOES, portail WEB ALOES, SGBD Universe et interface antivol médiathèque** - éditeur **OPSYS**

Lot 16 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **SCRIBE FONCIER** - éditeur **SCRIBE**

Lot 17 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **ASTRE RESSOURCES HUMAINES** - éditeur **GFI PROGICIELS**

Lot 18 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour les produits **MICROSOFT** - éditeur **MICROSOFT**

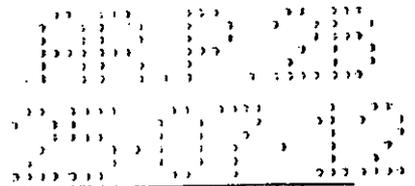
Lot 19 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **ACROPOLIS** - éditeur **ODYSSEE INGENIERIE**

Lot 20 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **MICROMUSEE** - éditeur **MOBYDOC**

Lot 21 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **PEGASE Transports scolaires**- éditeur **GFI PROGICIELS**

Lot 22 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **MENSURA GENIUS** - éditeur **GEOMENSURA**

Lot 23 : Assistance et maintenance applicative pour le logiciel **FAST-ACTES**- éditeur **CDC FAST**



Ordonnateur

Monsieur le Président du Conseil Général

Comptable public assignataire des paiements

Monsieur le Payeur Départemental

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :

Monsieur le Président du Conseil Général

Imputations budgétaires :

Nature :6156 Chapitre :011 ENVELOPPE 10747 Maintenance, assistance

Nature :611 Chapitre :011 ENVELOPPE 907 Formation

Nature :205 Chapitre :020 ENVELOPPE 27 l'Acquisition de licences ou Modules complémentaires

Sommaire

1	OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE.....	6
1.1	OBJET DU MARCHE.....	6
1.2	CARACTERISTIQUES DU MARCHE.....	6
2	PRIX.....	6
3	DUREE DU MARCHE.....	7
4	ENGAGEMENT DU CANDIDAT.....	7
4.1	ENGAGEMENT.....	7
4.2	COMPTE(S) A CREDITER.....	8
4.3	MODE DE REGLEMENT.....	9
4.4	DELAI DE PAIEMENT – TAUX DES INTERETS MORATOIRES.....	9
4.5	BENEFICE DE L'AVANCE.....	9
4.6	DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE.....	10
5	REPOSE DE L'ADMINISTRATION.....	10
5.1	ACCEPTATION DE L'OFFRE.....	10
5.2	NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE - SOUS TRAITANCE.....	10
6	NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE.....	12

1 Objet et caractéristiques du marché

1.1 Objet du marché

Marché de services et de fournitures à bons de commandes et à lots sans minimum ni maximum.

Le présent marché concerne des **prestations d'Assistance, maintenance applicative et matérielle des composants du système informatique du Département de la Haute-Corse ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s).**

Il comprend 23 lots.

Il est fait référence à la nomenclature CPV :

*72267000-4 (maintenance et réparation de logiciels)

*50312000-5 (maintenance et réparation de matériel informatique)

*48000000-8 (logiciels et systèmes d'information)

La maîtrise d'œuvre est réalisée par le service informatique de la personne publique en charge notamment de la surveillance et du contrôle de l'exécution des services et de leur réception.

1.2 Caractéristiques du marché

A l'issue de la consultation, il sera passé un marché à lots et bons de commande, chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, le marché est exécuté par émission de bons de commande successifs, selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des fournitures et prestations décrites dans le marché dont l'exécution est demandée.

Au niveau administratif, le présent marché est régi par le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Techniques de l'Information et de la communication (**Cahier des Clauses Administratives Générales -TIC**) approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009.

2 Prix

2.1 Montant du marché

Le marché est passé sans montant minimum ni maximum.

Les prestations de services et les fournitures sont rémunérées par application des prix du devis estimatif et du bordereau des prix du présent marché aux quantités réellement exécutées ou livrées.

3 Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date d'émission du premier bon de commande valant ordre de service. Il est reconductible par reconduction expresse, par envoi recommandé par la personne publique, 3 mois avant le terme. Il peut être reconduit au maximum 3 fois pour une durée d'un an. Sa durée totale est donc limitée à quatre ans.

Le Titulaire se réserve le droit de refuser cette reconduction, il en informera la personne Publique dans les 15 jours ouvrés suivant la réception du courrier de reconduction de la Personne Publique.

4 Engagement du candidat

4.1 Engagement

Je soussigné,

⁽¹⁾ Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique

Nous soussignés,

⁽²⁾ Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement solidaire

Nom et Prénom :	Buyak Vlady
-----------------	-------------

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de : Domicilié à :	
Téléphone :	

Ou

Agissant pour le nom et pour le compte de la société : <i>Intitulé complet et forme juridique de la Société</i>	GFI Proגיעiels
Au capital de :	7 977 991
Ayant son siège social à :	145 Boulevard Victor Hugo
Téléphone :	01 44 04 50 00
N° d'inscription SIREN :	340 546 993
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	340 546 993 00320
Code NAF :	6201Z
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers :	340 546 993 RCS Bobigny

Ou

Agissant pour le nom et pour le compte du groupement solidaire (Identifier les entreprises du groupement dans l'annexe prévue à cet effet)	
--	--

- Après avoir pris connaissance du **Cahier des Clauses Administratives Particulières** et des documents qui y sont mentionnés.
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux **articles 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics**.

⁽³⁾ m'engage sans réserve en tant que **titulaire unique**, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à fournir le(s) logiciel(s) et/ou module(s) complémentaire(s) et exécuter les prestations de services dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un **délai de 180 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le **Règlement de la Consultation**

⁽³⁾ Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique

⁽⁴⁾ nous engageons sans réserve en tant que **qu'entrepreneurs groupés solidaires**, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à fournir le(s) logiciel(s) et/ou module(s) complémentaire(s) et exécuter les prestations de services dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée dans un **délai de 180 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le **Règlement de la Consultation**.

⁽⁴⁾ Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement solidaire

⁽⁵⁾ nous engageons sans réserve en tant que **qu'entrepreneurs groupés conjoints**, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à fournir le(s) logiciel(s) et/ou module(s) complémentaire(s) et exécuter les prestations de services dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée dans un **délai de 180 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le **Règlement de la Consultation**.

⁽⁴⁾ Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement conjoint

Les modalités de variation des prix sont fixées au **Cahier des Clauses Administratives Particulières**.

4.2 Compte(s) à créditer

Titulaire unique
Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Du compte ouvert au nom de :	GFI Progiciels
Numéro de compte	00026037352
Code banque	30003
Code guichet	04170
Clé RIB	68
Coordonnées de l'agence gérant le compte	Société Générale - Agence SG LA DEFENSE ENTREPRISES

Joindre un RIB ou un RIP

Groupement
Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

Entreprise	Compte à créditer

(joindre un RIB ou RIP pour chaque compte)

4.3 Mode de règlement

Les modalités du règlement des sommes dues au titre du marché sont les suivantes : elles sont réglées suivants les dispositions définies ci-après et conformément aux articles 11 et 11.4 du CCAG-Techniques de l'Information et de la Communication. Les paiements seront effectués par virement sur présentation de la facture.

cf. article 8 du CCAP

4.4 Délai de paiement – taux des intérêts moratoires

Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées dans un délai de 30 jours.

En application de l'article **98 du Code des Marchés Publics**, le dépassement du délai de paiement ouvrira de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le(s) sous-traitant(s), le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai. Le taux d'intérêts moratoires est celui prévu réglementairement ; Il s'agit du taux d'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir,

le taux des intérêt moratoire est le taux marginal de la banque centrale européenne, majorée de 7 points (décret 2008-1550 au 31 décembre 2008).

4.5 Bénéfice de l'avance

L'entreprise désignée ci-avant :

Refuse de percevoir l'avance prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Ne refuse pas de percevoir l'avance prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Les entreprises groupées désignées ci-avant :

Refusent de percevoir l'avance prévue au du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Ne refusent pas de percevoir l'avance prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Les déclarations des sous-traitants recensés dans les annexes, indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup des interdictions visées à l'article **43 du Code des Marchés Publics**, sont jointes au présent **Acte d'Engagement** ainsi que les attestations sur l'honneur des sous-traitants indiquant qu'ils n'ont pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail.

4.6 Durée de validité de l'offre

L'engagement figurant à l'article 4

⁽³⁾ me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation ou dans l'avis d'appel public à la concurrence.

⁽³⁾ Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique

⁽⁴⁾ nous lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation ou dans l'avis d'appel public à la concurrence.

⁽⁴⁾ Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement solidaire ou conjoint

A Saint-Ouen, Le 14/02/2012

Le candidat ou titulaire

(Représentant habilité pour signer le marché)

5 Réponse de l'administration

5.1 Acceptation de l'offre

La présente offre est acceptée :

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Jean LECCIA

25 FEB. 2012

Pour Amputation
Le Chef du Service
Juridique et de la
Commande Publique
ANTONIO FILIPPI

, le

Signature

(représentant le pouvoir adjudicateur compétent pour
signer le marché)

5.2 Nantissement ou cession de créance - Sous traitance

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

la totalité du marché.

la totalité du bon de commande n° afférent au marché.
(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

la partie des prestations évaluées (indiquer le montant en chiffres et en lettres) à

que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct,

la partie des prestations évaluées (Indiquer le montant en chiffres et en lettres) à

et devant être exécutées par

en qualité de :

co-traitant

sous-traitant

A

, le

Signature

Annotations ultérieures éventuelles

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (Indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettres) à :

A

, le

Signature

6 Notification du marché au titulaire

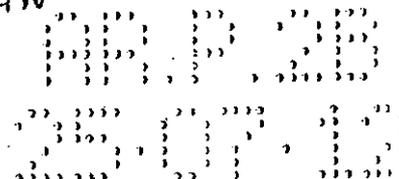
La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie du présent marché

A

, le

Signature du titulaire



Bordereau des prix

A REMPLIR par le candidat POUR CHAQUE LOT

Assistance, maintenance applicative et matérielle des composants du système informatique ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s).

APR 2011

Bordereau des prix

LOT N° 14

INTITULE : Logiciel ASTRE GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE

Licence(s) ou module(s) concerné(s) : ASTRE GF

Prestations sur logiciels (à préciser et détailler en autant de lignes nécessaires)	Coût pour une année en Euros	
	HT	TTC
<p>Assistance téléphonique aux horaires suivants : du Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h avec délai maximal de résolution d'incident de 8 heures ou 24 heures (cf devis estimatif : délai fixé en fonction du lot concerné)</p> <p>Indiquer si délais et horaires différents :</p> <p>Modules concernés : Progiciel ASTRE GF Noyau financier et comptable (inclus Middleware 2 cpu et Générateur) Commande Publique Suivi de factures Inventaire comptable (Immos-VB) Structures d'opérations et gestion des AP/CP Cadrage budgétaire Univers ASTRE Objet GF Noyau Univers inventaire comptable Editions budgétaires Fond de page GF Interface inventaire comptable Subventions versées et tableaux de bord</p> <p>Nombre de licences de base : 1</p> <p>Nombre d'appels ou incidents (illimité ou autre) : Illimité</p>	3 773,00 (**)	4 512,51

Fourniture des correctifs	Incluse	Inclusè
Fourniture des mises à jour	14 963,00 (**)	17 895,75
Télmaintenance	Incluse	Incluse
Coût global de la redevance annuelle totale pour la maintenance des licences et modules/licences décomposé comme indiqué ci-dessus	18 726,00	22 408,26

Préparations autres	Coût forfaitaire en Euros HT	Coût forfaitaire en Euros TTC
Surcoût annuel de la maintenance (*) par licence utilisateur ou CPU supplémentaire pour le Middleware	Cf. Bordereau des prix explicatif - Catalogue
Surcoût annuel de la maintenance (*) par module supplémentaire (hors licence Middleware)	Assistance (6 % de la licence) + Maintenance (12 % de la licence) (***)
Surcoût annuel de la maintenance par convention collective ou statut supplémentaire
Coût d'un changement de version
Abonnement annuel pour 1 accès : réception des documents numériques
Abonnement annuel : préparation et envoi de documents électroniques
Coût de l'utilisation de l'interface automatique d'import de documents
Intervention sur site (hors compris) : le tarif forfaitaire indiqué ci-dessus concerne le profil des intervenants		
1 jour	1 336,00	1 597,86
Forfait 2 jours	2 352,00	2 812,99
Journée supplémentaire à compter du 3 ^{ème} jour	1 015,00	1 213,94
Une journée hors jours ouvrés	1 550,00	1 853,80
1 jour de Formation	1 336,00	1 597,86

(*): La maintenance de ces licences sera facturée à compter, de la fin de la période de garantie d'un an, sachant que cette période de garantie débutera à compter de la date de notification de la décision de réception ou de la date de livraison du produit (Cf. article 21 du CCAP).

(**) : cf Bordereau des prix explicatif – Périmètre des prestations

(***) : cf Bordereau des prix explicatif – Catalogue

A NOTER: Les frais de déplacement, hébergement, nourriture, frais postaux, frais de transport de matériels sont compris dans les prix indiqués de ce bordereau.

LE PRESTATAIRE

A Saint-Ouen le 14 février 2012

Pour le Président,

le Responsable des affaires juridiques

Vlady Buyak

LE PRESIDENT

DEVIS ESTIMATIFS PAR LOTS

Assistance, maintenance applicative et matérielle des composants du système informatique ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s)

Devis Estimatif relatif au lot N° 14

Les services portent sur les produits suivants :

Logiciel ASTRE de gestion financière et comptable (Cf. détail CCTP 5.14)

Fourniture des correctifs	Incluse
Fourniture des mises à jour (précisez le nombre de mises à jour prévues par an : 1)	14 963,00
Assistance téléphonique aux horaires suivants : Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h avec délai maximal de résolution d'incident de 2 jours	3 773,00
Télemaintenance	Incluse

Total Hors Taxes	18 736,00
TVA 19,60 %	3 672,26
Total TTC	22 408,26

LE PRESTATAIRE

LE PRESIDENT

A Saint-Ouen le 14 février 2012
 Pour le Président,
 Le Responsable des affaires juridiques
 Vladoj Boyak

MISE AU POINT LOT 14 - LOGICIEL ASTRE-GF

Etant donné que tout soumissionnaire est tenu au respect d'une obligation générale de conseil, de mise en garde, d'information et de recommandation auprès de la Personne Publique, tant au moment de la présentation de son offre que pendant toute la durée d'exécution du marché, vous trouverez ci-après les remarques que nous souhaiterions voir prises en compte lors de la mise au point prévue à l'article 59 II 2^{ème} alinéa du code des marchés publics.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

Article 8.5 Modalités de facturation

Le présent article ne prévoit pas les modalités de paiement des licences, modules et prestations associées. Nous vous proposons d'indiquer que la redevance liée à la concession du droit d'usage de nouveaux modules, sera payée conformément à l'échéancier suivant si l'installation est faite par GFI Proiciels : 50% à la MCM / 30% à l'aptitude / 20% à l'admission, et 100% à la livraison si l'installation est faite par le Département de la Haute-Corse. Les licences Middleware seront payées dès leur mise en œuvre. En ce qui concerne les prestations d'accompagnement (formation, expertise...), elles seront payées à service fait.

Article 21 Maintenance

Il est mentionné au présent article que « la maintenance porte également sur les modifications apportées aux prestations livrées sur l'initiative du titulaire. Le pouvoir adjudicateur est préalablement avisé de ces modifications ; il peut s'y opposer ».

Or, dans le cas où une telle décision serait prise, cela pourrait nuire au bon fonctionnement du logiciel qui ne bénéficierait plus des derniers correctifs et/ou versions réglementaires. De plus, le Département de la Haute-Corse ne serait plus dans une version standard, ce qui rendrait le logiciel incompatible avec les mises à jour et versions futures. Aussi, nous souhaiterions qu'il soit mentionné que dans le cas le cas où le Département de la Haute-Corse s'opposerait à la mise en œuvre d'une modification apportée aux prestations livrées sur l'initiative du titulaire, ce

dernier ne pourra être tenu responsable des dommages et préjudices qui résulteraient d'une telle décision.

Pour le Titulaire

Pour le Département de la Haute-Corse

Fait à Saint-Ouen

Le 14/02/2012

Pour le Président,

Le Responsable des affaires juridiques
Vlady Buyak

Mise au point lot 14

1

Mise au point lot 14

2



Bordereau des prix explicatif

Assistance, maintenance applicative et matérielle des composants du système informatique ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s).

LOT N° 14

LOGICIEL ASTRE GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE
ASTRE GF

**PERIMETRE DES PRESTATIONS DE SUPPORT ET DE
MAINTENANCE A LA SIGNATURE DU MARCHÉ**

Prestations	Montants annuels en euros hors taxes
MAINTENANCE	
ASTRE-GF	
DOMAINE GESTION FINANCIERE	
➤ Noyau financier et comptable (Inclus Middleware 2CPU et Générateur)	6 533,00
➤ Commande publique	541,00
➤ Factures	541,00
➤ Inventaire comptable (Immo VB)	870,00
➤ Structures d'Opérations et gestion des AP/CP	3 019,00
➤ Cadrage Budgétaire	880,00
➤ Univers Astre/Objet GF Noyau	1 545,00
➤ Univers inventaire comptable	240,00
➤ Editions Budgétaires	434,00
➤ Fond de page GF	200,00
➤ Interface Inventaire comptable (*)	160,00
➤ Subventions versées et tableaux de bord	Inclus
Sous total Maintenance	14 963,00
SUPPORT	
➤ Assistance	3 773,00
Sous total Support	3 773,00
TOTAL SUIVI	18 736,00

(*) La maintenance concerne exclusivement l'adaptation de l'interface afin de maintenir sa compatibilité avec les nouvelles versions d'ASTRE-GF. Ne sont pas comprises les adaptations rendues nécessaires en cas d'évolution des logiciels interfacés avec ASTRE-GF.

CATALOGUE

Tous les prix figurant ci-dessous s'entendent hors prestations de service et hors outils de base périphériques : Middleware, Actuate, SGBDR et Business Object.

				Tarif en €uros hors taxes		
				Licence	Maintenance annuelle (%)	Assistance annuelle (%)
ASTRE/AGF						
DOMAINES FONCTIONNELS						
			MEMBERS			
3.01	Inventaire comptable (Immo NET)	IMW	INCO	10 125	12%	6%
3.01	Inventaire physique (1) (Immo NET)	IMW	INPH	4 050	12%	6%
	Cadrage Budgétaire	AGF	CADR	5 063	12%	6%
	Plan de programmation avancé	AGF	PPRA	10 125	12%	6%
5.00	SEM (suivi étendu des marchés)	AGF	SEMA	21 938	12%	6%
3.01	Univers Immo NET	AGF	INBO	1 688	12%	6%
3.01	Extracteur Excel	AGF	EXEX	2 700	12%	6%
	Éditions Budgétaires M4X	AGF	M4XX	1 688	12%	6%
	Éditions Budgétaires M157	AGF	M157	1 688	12%	6%
	Éditions Budgétaires M22	AGF	M22X	1 688	12%	6%
	Éditions Budgétaires M22 pour EHPAD	AGF	M22E	1 688	12%	6%
	Fichier des voies	AGF	VOIE	3 375	12%	6%

(1) Le module inventaire physique nécessite obligatoirement l'installation du module inventaire comptable

ASTRE/SUBVENTIONS						
Dispo	Univers Astre/Objet Subventions Noyau	AGF	SUBO	3 825	12%	6%
Dispo	Rattachement de dossiers à une même opération	AGF	SURA	5 000	12%	6%
3.01	Prêts et avances remboursables	AGF	SUAR	7 650	12%	6%
Dispo	Interface Gedellb	AGF	SUGD	7 650	12%	6%
Dispo	Liaison Hopayra aides aux particuliers	AGF	SUHO	5 738	12%	6%
4.01	Subventions reçues	AGF	SURE	11 475	12%	6%

ASTRE/ENDEMAS						
ASTRE/ENDEMAS/ENDEMAS						
3.01	PES Aller comptable (noyau)	AGF	PESN	Inclus	Inclus	Inclus
X 3.01	PES Pièces justificatives	AGF	PJUS	5 063	12%	6%
X 3.01	Jeu de requêtes SQL sur les tiers en prévision du passage au PES (requêtes + téléassistance)	AGF	PESR	2 700	12%	6%
3.01	Astre/Tellos Dépôt Portail DGFIP	AGF	DEPO	8 775	12%	6%
	Dépôt automatique des flux PES sur le portail DGFIP par liaison https					
3.01	Astre/Tellos Gestion de trésorerie	AGF	TRES	10 125	12%	6%
	Gestion de la trésorerie à partir des retour Ocre ou PESV2					
3.01	PES Signature du bordereau dans Astre paraph pour 6 signatures comprenant :	CCMIA		6 750	12%	6%

				Tarif en Euros hors taxes		
				Licence	Maintenance annuelle (%)	Assistance annuelle (%)
3.01	PES Signature intégration			2 363	12%	6%
3.01	PES Signature du bordereau dans Astre paraph			4 388	12%	6%
3.01	Package 5 signataires supplémentaires	CCMIA		338	12%	6%
3.01	PES driver TdT Fast	CCMIA		8 775	12%	6%
3.01	PES driver TdT Ixbus	CCMIA		8 775	12%	6%
3.01	PES driver TdT Slow2	CCMIA		8 775	12%	6%
DOCUMENTAIRE						
3.01	Documents Annexes tiers	AGF	DATI	2 025	12%	6%
3.01	Documents Annexes factures	AGF	DAFA	3 038	12%	6%
3.01	Documents Annexes marchés	AGF	DAMA	2 383	12%	6%
3.01	Documents Annexes Bons de commande	AGF	DABC	3 038	12%	6%
4,01,100	Signature scannée des Bons de Commandes	AGF	BDCS	2 025	12%	6%
3.01	Documents Annexes engagements	AGF	DAEN	2 383	12%	6%
3.01	Documents Annexes liquidations	AGF	DALI	2 700	12%	6%
3.01	Documents Annexes dossiers de subventions NON	AGF	DASU	4 060	12%	6%
3.01	Module d'intégration Astre GED pour Alfresco source GF (applicable au périmètre des documents annexes)	CCMIA		2 665	12%	6%
3.01	ALFRESCO version Entreprise source GF (applicable au périmètre des documents annexes)	CCMIA		3 645	12%	6%
ASTRE GF DEMAIN FACTURES						
3.01	Regroupement multi-factures	AGF	RFAC	1 688	12%	6%
3.01	Astre LAD factures comprenant :	AGF	LADF	18 460	12%	6%
	Traitement automatique des factures fournisseurs dans ASTRE GF (LAD sur factures) comprenant :					
	Connecteur LAD Astre GF			1 268	12%	6%
	Vidécodage de 1 à 5 postes			13 182	12%	6%
	Code barre séparateur de factures			1 000	12%	6%
	Suppléments :					
	Vidécodage par groupe de 5 postes supplémentaires	AGF	LAD5	2 285	12%	6%
	Droit d'utilisation supplémentaire par Collectivité se connectant sur une plate-forme mutualisée	AGF	LADM	3 427	12%	6%
3.01	Page d'alerte	AGF	ALER	3 375	12%	6%
3.01	Complément multi-budget de la page d'alerte	AGF	ALMB	1 688	12%	6%
ASTRE GF DADSII Honoraires						
3.01	DADSII Honoraires	AGF	IDAD	6 760	12%	6%
ASTRE GF PARAPHEUR POUR						
Dispo	Module d'intégration	CCMIA				
Dispo	Driver Astre Parapheur pour le domaine de la GF	CCMIA		2 363	12%	6%
	Parapheur Astre paraph	CCMIA				
Dispo	Astre Paraph Licence pour le domaine de la gestion financière	CCMIA		7 425	12%	6%
Dispo	Astre Paraph Licence pour un domaine métier supplémentaire Astre	CCMIA		3 713	12%	6%
Dispo	Astre Paraph Licence site (tous domaines métiers)	CCMIA		18 563	12%	6%
La licence est accordée pour 5 signataires. Ajouter 6% par package de 5 signataires complémentaires						
FORMULAIRES ASTRE						

				Tarif en Euros hors taxes		
				Licence	Maintenance annuelle (%)	Assistance annuelle (%)
3.01	Extranet Attribution du jeton (1)	AGF	EXJE	2 700	12%	6%
3.01	Extranet Fournisseurs (2)	AGF	EXFO	5 400	12%	6%
3.01	Extranet Subventions Elus (3)	AGF	EXSE	3 375	12%	6%
3.01	Extranet Subventions consultation (3)	AGF	EXSC	4 388	12%	6%

(1) L'attribution du jeton est un prérequis des modules Extranet : ne le compter qu'une fois. Ce module n'est pas nécessaire pour l'extranet Elus.

(2) Nécessite l'acquisition du noyau fonctionnel Astre GF et de son module de gestion des factures.

(3) Nécessite l'acquisition du noyau fonctionnel Astre Subventions

INTERFACES ENSEMBLE ASTRE GF						
Dispo	Description	AGF	Code			
3.01	Interfaces normalisées Astre-GF niveau 2 (API)	AGF	I API	13 500	12%	6%
3.01	Interfaces normalisées Astre-GF niveau 4 (SW)					
	Tiers	AGF	ISTI	3 375	12%	6%
	RechercheTiers	AGF	ISRT	2 025	12%	6%
	Contact	AGF	ISCO	2 025	12%	6%
	ContactAdresse	AGF	ISCA	1 013	12%	6%
	TiersRib	AGF	ISTR	1 013	12%	6%
	Modif JSP.recherche de tiers	AGF	ISRT	1 013	12%	6%
	Dossier	AGF	ISDO	3 375	12%	6%
	DossierSuppr	AGF	ISDS	1 013	12%	6%
	DossierCalcul	AGF	ISDC	1 013	12%	6%
	DossierInfosGF	AGF	ISDI	1 013	12%	6%
	DossierTiers	AGF	ISDT	2 025	12%	6%
	DossierEleana	AGF	ISDE	1 350	12%	6%
	DossierIndicateur	AGF	ISIN	1 350	12%	6%
4.01.200	Upload document annexé associé à 1 entité (Dossier, tiers, factures ...)	AGF	ISDA	3 375	12%	6%
3.01	Injecteurs					
	Tiers	AGF	INTI	4 050	12%	6%
	Dossiers	AGF	INDO	6 750	12%	6%
3.01	Interface ASTRE GF / Régle NET	AGF	IREG	8 438	12%	6%
3.01	Dette (Sage/Finance Active)	AGF	IDET	2 700	12%	6%
3.01	Patrimoine (Sage Patrimoine)	AGF	IPAT	5 400	12%	6%
3.01	Marco procédure	AGF	IMA1	5 063	12%	6%
3.01	Marco STF	AGF	IMA2	10 125	12%	6%
3.01	Sis marché (flux tiers et marchés)	AGF	ISI1	5 063	12%	6%
3.01	Sis suivi (flux liquidations et mandats)	AGF	ISI2	10 125	12%	6%
3.01	Banque de France (assistance hotline 1/2 comprise)	AGF	IBDF	4 050	12%	6%
3.01	Interface factures électroniques	AGF	IFACT	4 050	12%	6%

SERVICES FONCTIONNELS						
Dispo	Description	AGF	Code			
Dispo	Mise à jour nouveaux codes banques sur référentiel Tiers (procédures + téléassistance)	AGF	FBAN	2 700	12%	6%
Dispo	Mise à jour nouveaux codes APE sur référentiel Tiers (procédures + téléassistance)	AGF	FAPE	2 700	12%	6%
	Les 2 avec remise de 30%			3 780	12%	6%

				Tarif en €uros hors taxes		
				Licence	Maintenance annuelle (%)	Assistance annuelle (%)
3.01	Jeu de requêtes SQL sur les tiers en prévision du passage au PES (requêtes + téléassistance)	AGF	FSQL	2 700	12%	6%
3.01	Détection doublons et fusion tiers	AGF	FSFT	2 700	12%	6%
DEMANDES PAYEURS/EQUIPES HETROS/DIRS/ES						
Dispo	Edition titre multi-imputation (maxi 12)	AGF	TIMU	2 700	12%	6%
Dispo	Demandes particulières des payeurs	AGF	DPAY	2 700	12%	6%
ASTRE/GF/ARIF/ACHA						
3.01	Carte Achat Noyau hors adaptations spécifiques aux organismes bancaires	AGF	ACHA	6 760	12%	6%

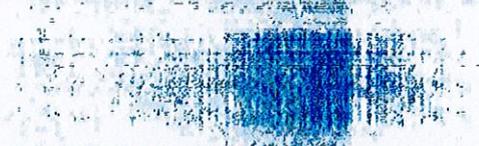
ASTRE/BI						
ASTRE/GF						
Dispo	Licence Astre BI GF comprenant :	CCMIA		8 775	12%	6%
	- Programmes d'alimentation ETL pour Astre GF	CCMIA			12%	6%
	- Outils d'ETL ODI d'Oracle pour la source Astre GF	CCMIA			12%	6%
	- Datamart standard GF	CCMIA			12%	6%

Consoles d'Administration					
	Pour un environnement (production)		2 531	12%	6%
	Pour chaque environnement supplémentaire (pré-production, tests, formation,...)		1 266	12%	6%

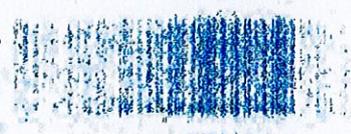
Licence Middleware (JCO/Java Embedded)		
		Maintenance annuelle
Standard Edition par poste normé	95,00	15,00
Standard Edition par cpu	4 585,00	635,00

A Saint-Ouen le 14 février 2012
 Pour le Président,
 le Responsable des affaires juridiques
 Vlady Buyak

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



1900





Département de la Haute-Corse
Dipartimentu di u Corsu
www.haute-corse.fr

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**Assistance, maintenance applicative et matérielle des composants du système informatique ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s)-
23 lots**

Numéro et objet du lot concerné : LOT 13 – ASTRE GF

Cartre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

17063 L

NOTIFIE LE

..... / /

Département de la Haute-Corse
Hôtel du Département-Accueil Coupole
Rond-Point du Maréchal Leclerc
20405 BASTIA CEDEX 9
Tél : 0495555555

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur.....	3
2 - Identification du co-contractant.....	3
3 - Dispositions générales.....	4
3.1 - Objet.....	4
3.2 - Mode de passation.....	4
3.3 - Forme de contrat.....	4
4 - Prix.....	5
5 - Durée de l'accord-cadre.....	5
6 - Paiement.....	5
7 - Avance.....	5
8 - Nomenclature(s).....	6
9 - Signature.....	6
ANNEXE N° 1 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4).....	10
ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS.....	15



1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Département de la Haute-Corse

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : Monsieur le Président du Conseil Départemental

Ordonnateur : Monsieur le Président du Conseil Départemental

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Payeur Départemental,

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° POREM DI 17/002 qui fait référence au CCAG - Technique de l'Information et de la Communication et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

Monsieur Vlady Buyak.....

Agissant en qualité de Responsable des Affaires Juridiques.....

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Engage **avec réserves** (voir document dénommé « demandes d'adaptations ») la société Gfi Progiciels sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale Gfi Progiciels.....

Adresse 145 Boulevard Victor Hugo - 93400.....

Adresse électronique

Numéro de téléphone 01 44 04 50 00..... Télécopie

Numéro de SIRET 340 546 993 00320 Code APE 6201Z.

Numéro de TVA intracommunautaire FR 34 340 546 993.....

Le mandataire (Candidat groupé),

M

Agissant en qualité de

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement ', sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Assistance, maintenance applicative et matérielle des composants du système informatique ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s)- 23 lots

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 23 lots.

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure négociée sans mise en concurrence. Elle est soumise aux dispositions de l'article 30-I.3° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application les articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et le(s) catalogue(s) du fournisseur.

5 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

• Ouvert au nom de : Gfi Progiciels
pour les prestations suivantes : Lot 13
Domiciliation : Agence LA DEFENSE ENTREPRISES (04170)
Code banque : 30003 Code guichet : 04170 N° de compte : _____ Clé RIB : ____
IBAN : _____
BIC : _____

• Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : ____ Code guichet : ____ N° de compte : _____ Clé RIB : ____
IBAN : _____
BIC : _____

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ' :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
72267100	Maintenance de logiciels de technologies de l'information			

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 à 50 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Fait en un seul original

A Saint-Ouen
Le 1^{er} septembre 2017

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Montant de l'offre par lot					
Offre retenu	Lot(s)	Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
<input type="checkbox"/>	01	Pythéas
<input type="checkbox"/>	02	ALOES SYRACUSE
<input type="checkbox"/>	03	MICROMUSEE
<input type="checkbox"/>	04	STOCK CONCERTO GMAO
<input type="checkbox"/>	05	MENSURA
<input type="checkbox"/>	06	FAST-ACTES PARAPHEUR
<input type="checkbox"/>	07	ACCROPOLIS
<input type="checkbox"/>	08	GEDELIB KIOSK TRANSM
<input type="checkbox"/>	09	PROGOS
<input type="checkbox"/>	10	PARK

Consultation n°: 17063

ANNEXE N° 1 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4)

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les candidats ou titulaires de marchés publics ou d'accords-cadres pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le candidat ou le titulaire au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice soit au moment du dépôt de l'offre soit après le dépôt de l'offre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Département de la Haute-Corse
Hôtel du Département-Accueil Coupole
Rond-Point du Maréchal Leclerc
20405 BASTIA CEDEX 9

A l'attention de : Monsieur le Président du Conseil Départemental
Tél : 0495555555
Télécopie : 0495550237
Courriel : cp@cg2b.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.achatpublic.com>
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Monsieur le Président du Conseil Départemental

B - Objet de l'accord-cadre

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)

Assistance, maintenance applicative et matérielle des composants du système informatique ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s)- 23 lots

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

- une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;

G - Capacités du sous-traitant

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

H - Attestations sur l'honneur du sous-traitant

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) *Condamnation définitive* :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) *Lutte contre le travail illégal* :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) *Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés* : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) *Liquidation judiciaire* : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) *Redressement judiciaire* : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre ;

f) *Situation fiscale et sociale* : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui

un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du candidat ou du titulaire de l'accord-cadre

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

E - Nature et prix des prestations sous-traitées

Nature des prestations sous-traitées :

Montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

a) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

Taux de la TVA :

Montant maximum HT :

Montant maximum TTC :

b) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :

Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)

Montant maximum hors TVA :

Modalités de variation des prix :

F - Conditions de paiement

Compte à créditer, Nom de l'établissement bancaire, Numéro de compte :
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

OUI

NON

incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) Marchés de défense et de sécurité :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en oeuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2245-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

i) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

I - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous traitant, dans les conditions prévues à l'article 136 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, en produisant en annexe du présent document :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 127 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 qui est joint au présent document ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du

bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

J - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

A..... le
Le sous-traitant

A..... le
Le candidat ou le titulaire

Le représentant du pouvoir adjudicateur, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A..... le
Le représentant du pouvoir adjudicateur :

K - Notification de l'acte spécial au titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A..... le
Le titulaire

Montant de l'offre par lot					
Offre retenu	Lot(s)	Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
<input type="checkbox"/>	11	GEST ETS SOCIAUX
<input type="checkbox"/>	12	SCRIBE
<input checked="" type="checkbox"/>	13	ASTRE GF
<input type="checkbox"/>	14	ASTRE RH
<input type="checkbox"/>	15	HORUS
<input type="checkbox"/>	16	PEGASE
<input type="checkbox"/>	17	GESTOR
<input type="checkbox"/>	18	LOGICLIC
<input type="checkbox"/>	19	Feuilles soin électr
<input type="checkbox"/>	20	THOT
<input type="checkbox"/>	21	SIG
<input type="checkbox"/>	22	TASK ANTARES
<input type="checkbox"/>	23	Visite virtuelle musée

La présente offre est acceptée

A *Bastie*
 Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

Le Président du Conseil Départemental
 de la Haute-Corse

François ORLANDI **21 DEC. 2017**

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »

A
 Le

Signature '1

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

Le

Signature '

AM 000



THE NATIONAL ARCHIVES

Bordereau des prix

A REMPLIR par le candidat POUR CHAQUE LOT

Assistance, maintenance applicative et matérielle des composants du système informatique ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s).



Bordereau des prix

LOT N° 13

INTITULE : Gestion financière et comptable - Editeur Gfi Progiciels

Licence(s) ou module(s) concerné(s) : Logiciel ASTRE GF

Prestations sur logiciels (à préciser et décliner en autant de lignes nécessaires)	Coût pour une année en Euros	
	HT	TTC
Assistance téléphonique aux horaires suivants : du Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h avec délai maximal de résolution d'incident de 8 heures ou 24 heures (cf devis estimatif : délai fixé en fonction du lot concerné) Indiquer si délais et horaires différents : Modules concernés : Cf Bordereau des prix explicatifs Nombre de licences de base : 1 Nombre d'appels ou incidents (illimité ou autre) :	4 662,00 Cf. ligne Sous total Support du BPE	5 594,40
Fourniture des correctifs	Incluse	Incluse
Fourniture des mises à jour	19 710,00 Cf. ligne Sous total Maintenance du BPE	23 652,00
Hébergements
Abonnements
Télmaintenance globalisée
Total de la redevance annuelle :	24 372,00	29 246,40
Le prestataire fournira en annexe :		

- un détail de ces prestations par licences et modules
- et son catalogue fournisseur

Prestations autres <i>Si besoin le prestataire détaillera et ajoutera des lignes</i>	Coût forfaitaire en Euros	
	HT	TTC
Surcoût annuel de la maintenance (*) par licence utilisateur supplémentaire	Cf Bordereau des prix explicatif - Catalogue
Surcoût annuel de la maintenance (*) par module supplémentaire	Assistance (6 % de la licence) + Maintenance (12 % de la licence)
Surcoût annuel de la maintenance par convention collective ou statut supplémentaire
Coût d'un changement de version
Abonnement annuel pour 1 accès : réception des documents numériques
Abonnement annuel : préparation et envoi de documents électroniques
Coût de l'utilisation de l'interface automatique d'import de documents
Abonnement annuel J-BOSS
Abonnement portail
Coût pour un accès
Fourniture de licences ou modules complémentaires <i>Si besoin le prestataire détaillera et ajoutera des lignes</i>	Coût forfaitaire en Euros	
	HT	TTC
Fourniture d'une licence supplémentaire	Cf Bordereau des prix explicatif - Catalogue
Fourniture d'un module supplémentaire	Cf Bordereau des prix explicatif - Catalogue
Fourniture d'une convention ou statut supplémentaire
Fourniture d'un web services

Fourniture d'un matériel supplémentaire **	Coût forfaitaire en Euros	
	HT	TTC
Badgeuses		
Badgeuses étanches		
Batterie badgeuse		
Lecteur badgeuse		
Clavier badgeuse		
Lecteur homologué Sesam Vitale		
Intervention sur site (frais compris) :		
Le prestataire indiquera, si besoin, le profil des intervenants (exemple : directeur, chef de projet, technicien système, expert fonctionnel,...)		
Sinon il s'agira d'un forfait unique pour une intervention sur le site du Département de la Haute-Corse		
	Coût en Euros HT	Coût en Euros TTC
Profils de l'intervenant : Directeur de projet		
Prix pour 1 jour	1 525,00	1 830,00
Forfait pour 2 jours consécutifs	2 850,00	3 420,00
Prix 1 journée supplémentaire à compter du 3 ^{ème} jour	1 425,00	1 710,00
Profils de l'intervenant : Chef de Projet		
Prix pour 1 jour	1 423,00	1 707,60
Forfait pour 2 jours consécutifs	2 646,00	3 175,20
Prix 1 journée supplémentaire à compter du 3 ^{ème} jour	1 323,00	1 587,60
Profils de l'intervenant : Conseil Expert		
Prix pour 1 jour	1 423,00	1 707,60
Forfait pour 2 jours consécutifs	2 646,00	3 175,20
Prix 1 journée supplémentaire à compter du 3 ^{ème} jour	1 323,00	1 587,60
Profils de l'intervenant : Architecte du Système d'Information		
Prix pour 1 jour	1 423,00	1 707,60
Forfait pour 2 jours consécutifs	2 646,00	3 175,20
Prix 1 journée supplémentaire à compter du 3 ^{ème} jour	1 323,00	1 587,60
Profils de l'intervenant : Responsable qualité		
Prix pour 1 jour	1 423,00	1 707,60
Forfait pour 2 jours consécutifs	2 646,00	3 175,20
Prix 1 journée supplémentaire à compter du 3 ^{ème} jour	1 323,00	1 587,60

Architecte du Système d'Information	1 112,00	1 334,00
Responsable Qualité	1 112,00	1 334,00
Ingénieur Système	1 071,00	1 285,20
Technicien Système	933,00	1 119,60
Expert Fonctionnel	1 112,00	1 334,00
Formateur	933,00	1 119,60
Directeur d'Etudes	1 112,00	1 334,00
Concepteur	933,00	1 119,60
Ingénieur d'Etudes	1 112,00	1 334,00
Analyste	933,00	1 119,60
Analyste/Programmeur	724,00	868,80

(*) : La maintenance de ces licences sera facturée à compter de la fin de la période de garantie d'un an, sachant que cette période de garantie débutera à compter de la date de notification de la décision de réception ou de la date de livraison du produit (Cf. CCAP).

(**) : Le matériel devra être décrit et complété par le prestataire.

A NOTER : Les frais de déplacement, hébergement, nourriture, frais postaux, frais de transport de matériels sont compris dans les prix indiqués de ce bordereau.

Ce document devra être obligatoirement complété par le catalogue du fournisseur à jour.

LE PRESTATAIRE

Fait à Saint-Ouen,
Le 10 novembre 2017
Vlady Buyak
Responsable des affaires juridiques

LE PRESIDENT

François ORLANDI

21 DEC. 2017

Profils de l'intervenant : Ingénieur système		
Prix pour 1 jour	1 362,00	1 634,40
Forfait pour 2 jours consécutifs	2 524,00	3 028,80
Prix 1 journée supplémentaire à compter du 3 ^{ème} jour	1 262,00	1 514,40
Profils de l'intervenant : Technicien système		
Prix pour 1 jour	1 229,00	1 474,80
Forfait pour 2 jours consécutifs	2 258,00	2 709,60
Prix 1 journée supplémentaire à compter du 3 ^{ème} jour	1 129,00	1 354,80
Profils de l'intervenant : Expert fonctionnel		
Prix pour 1 jour	1 423,00	1 707,60
Forfait pour 2 jours consécutifs	2 646,00	3 175,20
Prix 1 journée supplémentaire à compter du 3 ^{ème} jour	1 323,00	1 587,60
Profils de l'intervenant : Formateur		
Prix pour 1 jour	1 229,00	1 474,80
Forfait pour 2 jours consécutifs	2 258,00	2 709,60
Prix 1 journée supplémentaire à compter du 3 ^{ème} jour	1 129,00	1 354,80
Profils de l'intervenant : Concepteur		
Prix pour 1 jour	1 229,00	1 474,80
Forfait pour 2 jours consécutifs	2 258,00	2 709,60
Prix 1 journée supplémentaire à compter du 3 ^{ème} jour	1 129,00	1 354,80
Profils de l'intervenant : Ingénieur d'études		
Prix pour 1 jour	1 423,00	1 707,60
Forfait pour 2 jours consécutifs	2 646,00	3 175,20
Prix 1 journée supplémentaire à compter du 3 ^{ème} jour	1 323,00	1 587,60
Intervention hors site : Cf Bordereau des prix explicatif – Tarifs unitaires de prestations	Coût pour 1 jour en Euros	
	HT	TTC
Directeur de Projet	1 199,00	1 438,80
Chef de Projet	1 112,00	1 334,00
Conseil Expert	1 112,00	1 334,00

Bordereau des prix explicatif

Assistance, maintenance applicative et matérielle des composants du système informatique ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s).

LOT 13 – ASTRE GF

94
94
94

UNITED STATES
DEPARTMENT OF JUSTICE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
WASHINGTON, D. C. 20535

LETTER TO YOU

Périmètre des prestations de support et de maintenance à la signature du marché

Prestations	Montants annuels en euros hors taxes
MAINTENANCE ASTRE- GF	
DOMAINE GESTION FINANCIERE	
➤ Noyau financier et comptable (inclus Middleware 4 CPU et générateur)	8 316,00
➤ Commande publique	583,00
➤ Suivi de factures	583,00
➤ Inventaire comptable (immo NET)	1 310,00
➤ Structures d'Opérations et gestion des AP/CP	3 256,00
➤ Cadrage Budgétaire	949,00
➤ Univers Astre/Objet GF Noyau	1 666,00
➤ Editions Budgétaires	468,00
➤ Fond de page GF	216,00
➤ Interface Inventaire comptable (*)	173,00
➤ PES Pièces justificatives	655,00
➤ Documents Annexes liquidations	349,00
➤ Connecteur ASTRE GED/Archimed	1 186,00
➤ Subventions versées et tableaux de bord	Inclus
Sous total Maintenance	19 710,00
SUPPORT	
➤ Assistance	4 662,00
Sous total Support	4 662,00
TOTAL SUIVI	24 372,00

(*) La maintenance concerne exclusivement l'adaptation de l'interface afin de maintenir sa compatibilité avec les nouvelles versions d'ASTRE-GF. Ne sont pas comprises les adaptations rendues nécessaires en cas d'évolution des logiciels interfacés avec ASTRE-GF.

95
95
95
95

CATALOGUE

CATALOGUE ASTRE GF

Tous les prix figurant ci-dessous s'entendent hors prestations de service et hors outils de base périphériques : Middleware, Actuate, SGBDR et Business Object, etc.

Version minimum	ASTRE-GF	Gamme	Article	Tarif en Euros hors taxes		
				Licence	Maintenance annuelle (%)	Support annuel (%)
	DOMAINES FONCTIONNELS METIERS					
	Signature scannée des Bons de Commandes	AGF	BDCS	2 025	12%	6%
	Regroupement multi-facture	AGF	RFAC	1 688	12%	6%
	Inventaire physique (1) (Immo NET)	IMW	INPH	4 050	12%	6%
	Plan de programmation avancé	AGF	PPRA	10 125	12%	6%
	SEM (suivi étendu des marchés)	AGF	SEMA	13 163	12%	6%
	Interface de création de marchés SEM à la notification	AGF	IMA1	1 688	12%	6%
	Univers Immo NET	AGF	INBO	1 688	12%	6%
	Extracteur Excel	AGF	EXEX	2 700	12%	6%
	Editions Budgétaires M4X	AGF	M4XX	1 688	12%	6%
	Editions Budgétaires M157	AGF	M157	1 688	12%	6%
	Editions Budgétaires M22	AGF	M22X	1 688	12%	6%
	Editions Budgétaires M22 pour EPHAD	AGF	M22E	1 688	12%	6%
	Fichier des voies	AGF	VOIE	3 375	12%	6%
	Gfi facturation multi-domaines	FAC	MFA	14 625	12%	6%

(1) Le module inventaire physique nécessite obligatoirement l'installation du module Inventaire comptable

Version minimum	ASTRE GF DEMAT	Gamme	Article	Tarif en Euros hors taxes		
				Licence	Maintenance annuelle (%)	Support annuel (%)
	ASTRE GF ALERTE					
	Page d'alerte	AGF	ALER	3 375	12%	6%
	Complément multi-budget de la page d'alerte	AGF	ALMB	1 688	12%	6%
	ASTRE GF PES DEMAT					
	PES Aller comptable (noyau)	AGF	PESN	Inclus	Inclus	Inclus
	<i>Prérequis : documents annexes</i>					
6.02	Astre Chorus Factures (ACF)					
	Interface Chorus factures pour Astre GF	AGF	CHOR	15 210	12%	6%
6.02	Injecteur Factures Numérisées (IFN)					
	<i>Prérequis : Astre Chorus Factures</i>					
Avril 2017	Injecteur de factures autres que celles issues de Chorus Pro	AGF	IFNU	7 605	12%	6%
	Astre/Acte budgétaire					
	Document GF et intégration Annexes	AGF	TOTE	5 063	12%	6%
	Annexe Inventaire (Immo*Net)	AGF	TOTI	2 025	12%	6%
	Annexe Subventions (Astre Subventions)	AGF	TOTS	2 025	12%	6%
	Annexe Etat du personnel (Astre RH)	AGF	TOTH	2 025	12%	6%
	Documents Annexes					

ॐ नमो भगवते वासुदेवाय

	Les modules documents annexes sont des prérequis pour les modules PES pièces justificatives et Astre Chorus Factures, les offres GECCO GF et ASTRE GED, selon le périmètre des entités comptables choisies					
	Documents Annexes Tiers	AGF	DATI	2 025	12%	6%
	Documents Annexes Factures	AGF	DAFA	3 038	12%	6%
	Documents Annexes Marchés	AGF	DAMA	2 363	12%	6%
	Documents Annexes Bons de commande	AGF	DABC	3 038	12%	6%
	Documents Annexes Engagements	AGF	DAEN	2 363	12%	6%
	Documents Annexes Dossiers de subventions	AGF	DASU	4 050	12%	6%
6.02	Documents Annexes Programmes et opérations	AGF	DAOP	1 977	12%	6%
	GECCO GF					
	Gamme collaborative intégrée sur GED embarquée Alfresco					
	GECCO GF - Parapheur					
	Prérequis : certificats électroniques client et authentification annuelle LDAP					
	PES signature du bordereau PESV2 produit par Astre GF (incluant de manière autonome le stockage en GED pour la partie parapheur)	DEM	PASI	4 050	12%	6%
	Extension parapheur à l'ensemble du domaine GF	DEM	PAEX	3 375	12%	6%
	Extension parapheur transverse tous domaines (prérequis extension GF)	DEM	PATR	11 138	12%	6%
			Total	18 563		
6.01	GECCO GF - Stockage					
	Prérequis : documents annexes et authentification annuelle LDAP					
	Stockage documents annexes en GED Alfresco (applicable au périmètre des documents annexes GF déjà acquis - fourniture de la GED Alfresco incluse)	DEM	GECC	8 935	12%	6%
6.02	GECCO GF - Collaboratif					
	Prérequis : GECCO GF-Stockage + GECCO GF-Parapheur avec extension parapheur à l'ensemble du domaine GF - seulement si utilisation de la signature électronique					
	Workflow Ccmmandes	AGF	GEFC	4 541	12%	6%
	Workflow Factures	AGF	GEFA	3 405	12%	6%
6.02	GECCO GF - Mobilité					
	Prérequis : GECCO GF parapheur					
	Accès au parapheur en mobilité (applications pour tablettes et smartphone)	AGF	GEFM	7 425	12%	6%
6.01	GECCO GF- TDT					
	Prérequis : GECCO GF parapheur					
	GECCO TDT PES (Fast, Slow2, iXbus, Magitel)	DEM	GECP	8 775	12%	6%
	ASTRE GF GED					
	Interface de stockage des documents annexes en GED et MDR standard de recherche en GED depuis les documents annexes Astre GF					
6.01	ASTRE GF GED Alfresco					
	Stockage en GED Alfresco (applicable au périmètre des documents annexes GF déjà acquis - Prérequis Ged Alfresco déjà acquise par le client)	DEM	GEDA	5 493	12%	6%
6.01	ASTRE GF GED SharePoint					

92
93
94

100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199

	Stockage en GED SharePoint source GF (applicable au périmètre des documents annexes GF déjà acquis - Prérequis Ged SharePoint déjà acquise par le client)	DEM	GEDS	9 887	12%	6%
	ASTRE GF CARTO					
	ASTRE GF CARTO Gfi Map viewer	AGF	DDMA	10 985	Inclus	Inclus
	Modules partenaires GF					
Bsv	Astre Demat factures (mode sur site)	AGF	DFA2			
	Traitement numérisé des factures fournisseurs (LAD sur factures) ZeDOC LAD / ASTRE comprenant :					
	ZeDOC Spot 1 à 6 accès simultanés de vidéocodage + 1 licence ZeDOC Scan / code barre					
	ZeDOC LAD / ASTRE GF Forfait de mise en route			3 325		
	ZeDOC LAD / ASTRE GF licence annuelle année 1			5 500	Inclus	Inclus
	ZeDOC LAD / ASTRE GF licence annuelle année 2			4 100	Inclus	Inclus
	ZeDOC LAD / ASTRE GF licence annuelle année 3			2 900	Inclus	Inclus
	ZeDOC LAD / ASTRE GF licence annuelle année 4			1 800	Inclus	Inclus
	Pièces-mail : traitement des factures parvenues en pièces jointes dans les emails					
option	Pièces-mail GF Forfait de mise en route			600		
	Pièces-mail GF licence annuelle année 1			650	Inclus	Inclus
	Pièces-mail GF licence annuelle année 2			550	Inclus	Inclus
	Pièces-mail GF licence annuelle année 3			350	Inclus	Inclus
	Pièces-mail GF licence annuelle année 4			300	Inclus	Inclus
option	Licence ZeDOC Scan GF supplémentaire ou Accès supplémentaire sous TSE / CITRIX					
	Prestation de paramétrage et activation des licences ZeDOC Scan sous TSE ou CITRIX			915		
	ZeDOC Scan supp licence annuelle année 1			1 470	Inclus	Inclus
	ZeDOC Scan supp licence annuelle année 2			170	Inclus	Inclus
	ZeDOC Scan supp licence annuelle année 3			170	Inclus	Inclus
	ZeDOC Scan supp licence annuelle année 4			170	Inclus	Inclus
option	Forfait 5 accès de vidéocodage supplémentaires					
	1 ZeDOC Spot supp licence annuelle année			2 050	Inclus	Inclus
	2 ZeDOC Spot supp licence annuelle année			310	Inclus	Inclus
	3 ZeDOC Spot supp licence annuelle année			310	Inclus	Inclus
	4 ZeDOC Spot supp licence annuelle année			310	Inclus	Inclus
option	Prestation de paramétrage & droit d'usage pour tout nouvel "Organisme supplémentaire Astre"			915		
option	Prestation de mise à jour du connecteur Web ZeDOC/ASTRE			452		
option	Prestation de migration d'un poste client ZeDOC Scan			452		
option	Prestation de migration du serveur			915		

Version minimum	ASTRE SUBVENTIONS VERSEES	Gamme	Article	Tarif en Euros hors taxes		
				Licence	Maintenance annuelle (%)	Support annuel (%)
	Univers Astre/Objet Subventions Noyau	AGF	SUBO	3 825	12%	6%

95
95
95

	Rattachement de dossiers à une même opération	AGF	SURA	5 000	12%	6%
	Prêts et avances remboursables	AGF	SUAR	7 650	12%	6%
	Interface Gedelib	AGF	SUGD	7 650	12%	6%
	Liaison Hopayra aides aux particuliers	AGF	SUHO	5 738	12%	6%
	N° Inventaire automatique des subventions Invest.	AGF	SUIN	900	12%	6%
Version minimum	ASTRE SUBVENTIONS RECUES					
	Subventions reçues	AGF	SURE	11 475	12%	6%
	Univers Astre/Objet Subventions reçues	AGF	SUBO	1 913	12%	6%

		Tarif en Euros hors taxes				
Version minimum	FORMULAIRES ASTRE EXTRANET SUBVENTIONS VERSEES	Gamme	Article	Licence	Maintenance annuelle (%)	Support annuel (%)
	Extranet Attribution du jeton (1)	AGF	EXJE	2 700	12%	6%
	Extranet Fournisseurs (2)	AGF	EXFO	5 400	12%	6%
	Extranet Dépôt et consultation (3)	AGF	EXDC	9 788	12%	6%

(1) L'attribution du jeton est un prérequis des modules Extranet : ne le compter qu'une fois. Ce module n'est pas nécessaire pour l'extranet Elus.

(2) Nécessite l'acquisition du noyau fonctionnel Astre GF et de son module de gestion des factures.

(3) Nécessite l'acquisition du noyau fonctionnel Astre Subventions

		Tarif en Euros hors taxes				
Version minimum	Portail Essentiel : Pilotage des Aides Partenaire MGDIS	Gamme	Article	Licence	Maintenance annuelle (%)	Support annuel (%)
Fin 2017	Solution hébergée de portail des aides packagée intégrée Astre Subventions versées					
	Bouquet principal : Dématérialisation et gestion des demandes	AGF	EBPR		12%	8%
	Bouquet optionnel 1 : Dématérialisation et gestion des demandes de paiement	AGF	EBP1		12%	6%
	Bouquet optionnel 2 : Simplification des démarches des usagers	AGF	EBP2		12%	8%
	Connecteur Portail libertés /Astre subventions	AGF	EBC1		12%	8%
	Connecteur Astre subventions/Portail libertés	AGF	EBC2		12%	8%
	Flux de données optionnel 1 (Hexaposte) - abonnement annuel	AGF	EBF1			
	Flux de données optionnel 2 (Sepa) - abonnement annuel	AGF	EBF2			
Version minimum	Portail Liberté : Pilotage des Aides Partenaire MGDIS					
Fin 2017	Solution hébergée de portail des aides personnalisable intégrée Astre Subventions versées					
	Bouquet principal : Dématérialisation et gestion des demandes	AGF	LBPR	27 700	12%	8%
	Bouquet optionnel 1 : Dématérialisation et gestion des demandes de paiement	AGF	LBP1	13 500	12%	8%
	Bouquet optionnel 2 : Simplification des démarches des usagers	AGF	LBP2	7 300	12%	8%
	Connecteur Portail libertés /Astre subventions	AGF	LBC1	2 000	12%	8%
	Connecteur Astre subventions/Portail libertés	AGF	LBC2	4 000	12%	8%
	Flux de données optionnel 1 (Hexaposte)	AGF	LBF1	240		
	Flux de données optionnel 2 (Sepa)	AGF	LBF2	300		

Version minimum	REGIES D'AVANCE ET DE RECETTE	Gamme	Article	Tarif en euros hors taxes		
				Licence	Maintenance annuelle (%)	Support annuel (%)
	Régie.net					
	Licence serveur d'impression Crystal Report (prérequis)	REG	CRYS	1 500	12%	6%
	1ère régie	REG	REG1			
	De la 2ème à la 10ème régie (prix unitaire)	REG	REG2	1 728	12%	6%
	Licence site multi-régies	REG	REG3	12 096	12%	6%
	Gestion des pièces justificatives (avec GED Alfresco gratuite)	REG	REG4	432	12%	6%
	Intégration des relevés de comptes DFT	REG	REG5	864	12%	6%

Version minimum	INTERFACES ENTRE ASTRE GF et ...	Gamme	Article	Tarif en euros hors taxes		
				Licence	Maintenance annuelle (%)	Support annuel (%)
	Interfaces normalisées Astre-GF niveau 2 (API)	AGF	IAPI	13 500	12%	6%
	Interfaces normalisées Astre-GF niveau 3 (SW)					
	Tiers	AGF	ISTI	3 375	12%	6%
	RechercheTiers	AGF	ISRT	2 025	12%	6%
	Contact	AGF	ISCO	2 025	12%	6%
	ContactAdresse	AGF	ISCA	1 013	12%	6%
	TiersRib	AGF	ISTR	1 013	12%	6%
	Modif JSP recherche de tiers	AGF	ISRT	1 013	12%	6%
	Dossier	AGF	ISDO	3 375	12%	6%
	DossierSuppr	AGF	ISDS	1 013	12%	6%
	DossierCalcul	AGF	ISDC	1 013	12%	6%
	DossierInfosGF	AGF	ISDI	1 013	12%	6%
	DossierTiers	AGF	ISDT	2 025	12%	6%
	DossierEleana	AGF	ISDE	1 350	12%	6%
	DossierIndicateur	AGF	ISIN	1 350	12%	6%
	Upload document annexé associé à 1 entité (Dossier, tiers, factures ...)	AGF	ISDA	3 375	12%	6%
	Injecteurs				12%	6%
	Tiers	AGF	INTI	4 050	12%	6%
	Dossiers	AGF	INDO	6 750	12%	6%
6.02	Interface de création de bons de commande	AGF	COMI	7 690	12%	6%
	Régie.net	AGF	IREG	8 438	12%	6%
	Dettes (Sage/Finance Active)	AGF	IDET	2 700	12%	6%
	DADSII Honoraires	AGF	IDAD	6 750	12%	6%
	Banque de France (assistance hotline 1/2 j comprise)	AGF	IBDF	4 050	12%	6%
	Interface Astre/Carte achat	AGF	ACH A	6 750	12%	6%
6.02	Interface Astre GF/Patrimoine					
	Vues surTiers, cadre budgétaire, marchés	AGF	PATT	2 197	12%	6%
	Création d'engagements	AGF	IAPI			
	Création de bons de commande	AGF	COMI			
	Service fait sur engagement	AGF	PATS	1 099	12%	6%
	Service fait sur commandes	AGF	PATF	3 296	12%	6%

Version minimum	FORFAITS SERVICES OPTIONNELS	Gamme	Article	Tarif en euros hors taxes
	Mise à jour nouveaux codes banques sur référentiel Tiers (procédures + téléassistance)	AGF	FBAN	2 700
	Mise à jour nouveaux codes APE sur référentiel Tiers (procédures + téléassistance)	AGF	FAPE	2 700

94
94
94

Jeu de requêtes SQL sur les tiers en prévision du passage au PES (requêtes + téléassistance)	AGF	FSQL	2 700
Détection doublons et fusion tiers	AGF	FSFT	2 700
Mise à jour SEPA de la base tiers (RIB vers IBAN et BIC)	AGF	FSFT	2 700
Mise à jour des codes SIRET Tiers	AGF	FSFT	1 560

Version minimum	ASTRE BI	Gamme	Article	Tarif en Euros hors taxes		
				Licence	Maintenance annuelle (%)	Support annuel (%)
	Gfi GF Pilotage					
	PilotageEntrepôt GF	DEM	SMAE	6 750	12%	6%
	PilotageUnivers GF - prérequis : acquérir Gfi pilotageEntrepôt GF	DEM	SMAU	3 375	12%	6%
	PilotageRestitutions GF- prérequis : acquérir Gfi pilotageEntrepôt GF	DEM	SMAR	5 063	12%	6%
	Astre BI GF					
	Licence Astre BI GF comprenant :					
	- Programmes d'alimentation ETL pour Astre GF	DEM	ETGF			
	- Outils d'ETL ODI d'Oracle pour la source Astre GF	DEM	ODGF			
	- Datamart standard GF	DEM	DATGF	8 775	12%	6%

Fait à Saint-Ouen,
Le 1^{er} septembre 2017
Vlady Buyak
Responsable des affaires juridiques

Le Président du Conseil Départemental
de la Haute-Corse

Francis ORLANDI

21 DEC. 2017

04
04
03
02

15 1 1000 1000

Emetteur
Entité Commerciale
GFI PROGICIELS 145 BD VICTOR HUGO 93400 SAINT OUEN FRANCE
GFI PROGICIELS SAS 7 977 991 EUROS
SIRET : 34054699300320

Client
20007695800061- ROND POINT DU GENERAL LECLERC 20405 BASTIA CEDEX 09 FRANCE
SIRET : 20007695800061 Numéro d'engagement : 17/*F17/6100 Numéro de TVA Intra-communautaire : FR27200076958

Facture 4101856501449 du 27/07/2018

Récapitulatif

CERTIFIÉ LE SERVICE FAIT

Total HT (EUR) 68 506,00
Total Taxes (EUR) 13 701,20

Répartition des taxes			
Type Taxe	Taux Taxe	Montant HT	Montant Taxe
TVA (EUR)	20,00	68 506,00	13 701,20

Total TTC (EUR) 82 207,20
A payer (EUR) 82 207,20

Pour le Président du Conseil Exécutif
De Corse et par Délégation
Le Directeur Général Adjoint
en charge des systèmes d'information,
de la communication interne
et des ressources humaines

POUR ETRE LIBERATOIRE LE REGLEMENT DE CETTE CREANCE DOIT ETRE EFFECTUE DIRECTEMENT A L'ORDRE DE : GFI PROGICIELS
SOCIETE GENERALE DEFENSE ENTREPRISES IBAN : FR76 3000 3041 7000 0260 3735 268 BIC : SOGEFRPP INDIQUER SUR LE REGLEMENT LA
REFERENCE DE LA FACTURE :

Proposition : CD2B-PASSAGE EN M57

Nos Références : C2B617187LZQWZZ

M. Matthieu VALENTINI

Paiement par virement sur le compte IBAN (BIC) :FR7630003041700002603735268 (SOGEFRPP)

Nous vous remercions de votre règlement avant le :10/09/2018

TOUTE SOMME DE LA PRESENTE FACTURE NON PAYEE A L'ECHEANCE DEFINIE CI-DESSOUS PORTERA INTERETS A HAUTEUR D UN TAUX
EGAL A TROIS FOIS LETAUX D INTERET LEGAL, A COMPTER DU PREMIER JOUR OUVRE DE RETARD ET SANS QU UN RAPPEL NE SOIT
NECESSAIRE.

PAS D ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPE

LE DEFAUT DE PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL A L'ECHEANCE ENTRAINERA DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITE LE VERSEMENT D'UNE
INDEMNITE FORFAITAIRE D'UN MONTANT DE 40 EUROS POUR FRAIS DE RECOURVEMENT

Site de livraison : COLLECTIVITE DE CORSE - ROND POINT DU GENERAL LECLERC 20405 BASTIA CEDEX 09 FRANCE

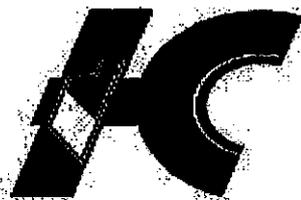
LIQUIDATION N° 7211

Articles rattachés au compte client

TVA	Dénomination de l'article	Quantité facturée	Prix unitaire	Unité de prix	Total remise /charge	Total HT
20,00	TRANSPOSITION 35 JOURS	35,00 (U)	933,00			32 655,00
20,00	INTEGRATION DANS PASSERELLE : 32 JOURS	32,00 (U)	933,00			29 856,00
20,00	DIRECTION DE PROJET : 5 JOURS	5,00 (U)	1 199,00			5 995,00

Totaux du site de livraison, pour information :

Brut HT	68 506,00
Remises/charges à la ligne	0,00
Net HT	68 506,00

**BON DE COMMANDE**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
BUDGET PRINCIPAL CGHC
DIRECTION INFORMATIQUE

ROND POINT DU GENERAL LECLERC
 20405 BASTIA CEDEX

N° 17/*F17/6100

(Cette référence doit figurer sur votre facture)

GFI PROGICIELS

145 BOULEVARD VICTOR HUGO
 93400 SAINT OUEN
 FR

Responsable de la commande

Christine MILANI
 Tél./Fax. : 04 95 55 56 55 / 04 95 55 02 14
 E-mail : cmilani@haute-corse.frfr

Tiers : 30458 Tél/Fax : 01 44 04 50 00 / 01 44 04 59 00
 Marché/société :
 Engagement de CP N° X012394

Délai de paiement en jours : 30

Date de commande : 23/11/2017

Date de livraison : 22/12/2017

Objet de la commande : PASSAGE EN M57

N°	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	TVA (%)	Montant HT	Montant TTC
	Programme de transposition :35 jours Ecritures des moulinettes de transposition des programmes, des AP, des Services et des anciens Services. Transposition du cadre comptable en M57	35,00		933,00	20,00		32 655,00
	Extraction de la base M57 pour intégration dans la passerelle : 32 jours Alimentation de passerelle	32,00		933,00	20,00		29 856,00
	Direction de projet : 5 jours Suivi des travaux , coordination des équipes fonctionnelles et techniques	5,00		1 199,00	20,00		5 995,00

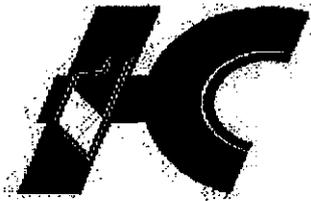
Montant HT	Montant TTC
68 506,00	13 701,20

Total H.T. avant remise globale	68 506,00
Remise globale 0 %	
Total Net H.T.	68 506,00
TVA	13 701,20

Devis N°CD2B-Passage en M57 du 30/10/2017(VHA/CEZ)

Pour le Président et par délégation
 Le directeur du pôle
 Ressources et Moyens

SOLER

**BON DE COMMANDE****N° 17/*F17/6100****TTC****82 207,20**

(Cette référence doit figurer sur votre facture)

Objet de la commande : PASSAGE EN M57**Livraison****DIRECTION INFORMATIQUE
ROND POINT DU GENERAL LECLERC
20405 BASTIA CEDEX****Tél. : 04.95.55.55.55****Facturation****DIRECTION INFORMATIQUE
ROND POINT DU GENERAL LECLERC
20405 BASTIA CEDEX****Tél. : 04.95.55.55.55**

Signature :

Un exemplaire est à conserver par le fournisseur

Un exemplaire est à retourner avec la facture



Date lincisew = 22/12/2017

gfi Proglotele
 145, bd Victor Hugo
 93400 - SAINT OUEN
 Tel : 01 44 04 67 16
 Email :
 Fax : 01 44 04 69 64

[Signature]

CLIENT : CD2B
 CONTACT : Mme Milani
 DEVIS N° : CD2B-passage en M57
 ETABLI PAR : VHA/CEZ
 Tél : 04 99 61 90 89
 DATE : 30 octobre 2017

N° page : 1
 Nb Total pages : 1

Validité de l'offre :
 2 mois

OBJET DU DEVIS

Passage en M57

Référence	Libellé	Profil	Qté / Nb jours	Prix Unitaire C HT	Montant Total Licences C HT	Montant Total Prestations C HT	Total général C HT
Ces prestations n'incluent pas le module Immo							
	Prérequis : Astre GF V8 Saisie par le CD des nouveaux programmes dans la base actuelle						
	Programme de transposition						32 655,00
	Ecriture des moulinettes de transposition des programmes Ecriture des moulinettes de transposition des AP Ecriture des moulinettes de transposition des services Ecriture des programmes de transposition des anciens exercices Transposition du cadre comptable en M57		35	933,00		32 655,00	
	Extraction de la base M57 pour intégration dans Passerelle						29 856,00
	Alimentation de Passerelle		32	933,00		29 856,00	
	Direction de projet						5 995,00
	Suivi des travaux, coordination des équipes fonctionnelles et techniques		5	1 199,00		5 995,00	
	Calendrier : Saisie par le CD avant le 9 Novembre des nouveaux programmes Du 13 Novembre au 14 Décembre : Ecriture des programmes de transposition Du 18 Décembre au 27 Décembre intégration des mandats et titres suite au dernier mandatement M52 A partir du 28 Décembre : possibilité de compléter le cadre comptable par ajout de nouvelles lignes de crédit Livraison des résultats des extractions de la base M57 pour intégration dans Passerelle complétée et terminée						
	Ce devis n'intègre pas les prestations relatives aux immobilisations Ce devis n'intègre pas les prestations techniques relatives à la mise en œuvre de l'environnement de Production						
TOTAL C HT					0,00	68 606,00	68 606,00
T.V.A. (20%)					0,00	13 701,20	13 701,20
TOTAL C TTC					0,00	82 207,20	82 207,20

Observations / Conditions particulières :

Commande à adresser à :
 Par courrier :
 Gfi Proglotele
 Service Commercial
 145 boulevard Victor Hugo
 93400 Saint Ouen
 Ou par mail : commande.proglotele@gfi.fr
 Merci de mettre en copie : vnoent.hanquet@gfi.fr

Bon pour accord

Date :
 Signature :
 Cachet et signature :

ATTESTATION D'EXCLUSIVITE

Je, soussigné, Laurent Leenhardt, Président de la société GFI Progiciels, société par actions simplifiée au capital de 7 977 991 euros, ayant son Siège Social 145 boulevard Victor Hugo 93400 Saint-Ouen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 340 546 993, numéro SIRET 340 546 993 00320, certifie que la société GFI Progiciels est détentrice des droits patrimoniaux des progiciels **ASTRE-GF, ASTRE-RH, HORUS**, dont les codes sources ont été déposés à l'Agence pour la Protection des Programmes (A.P.P.), et qu'à ce titre, elle est seule habilitée à en assurer la maintenance.

W. W.
LS
145 Bd Victor Hugo - 93400 Saint-Ouen
00320 SIRET 340 546 993
101 55 101 55
www.gfi.fr

ATTESTATION

Ughjettu / Objet : Prestations effectuées par la société Gfi progiciels dans le cadre du bon de commande n° 17/F17/6100 du 23/11/2017.

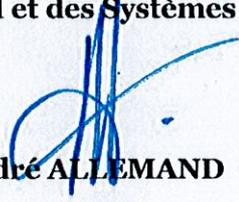
Je soussigné André ALLEMAND, Directeur du Digital et des Systèmes d'Information de la Collectivité de Corse, atteste que les prestations détaillées ci-dessous et effectuées par la société Gfi progiciels dans le cadre du bon de commande n° 17/F17/6100 du 23/11/2017 présentent un caractère d'utilité indispensable au bon fonctionnement du logiciel ASTRE GF utilisé pour la gestion financière de la Collectivité de Corse.

- Ecriture des moulinettes de transposition des programmes, des AP, des services et des anciens services.
- Transposition du cadre comptable en M57.
- Extraction de la base M57 pour intégration dans la passerelle.
- Alimentation de la passerelle.
- Suivi des travaux, coordination des équipes fonctionnelles et techniques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Bastia, le 24.01.19

**Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse
et par délégation
Le Directeur du Digital et des Systèmes d'Information**



André ALLEMAND

Accusé de réception

Objet	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COLLECTIVITE DE CORSE ET LA SOCIETE GFI PROGICIELS
Identifiant acte	02A-200076958-20190328-033857-CC
Identifiant interne	033857
Date de réception par la préfecture	5 avril 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	28 mars 2019
Code nature de l'acte	4
Classification	1.5

Fermer